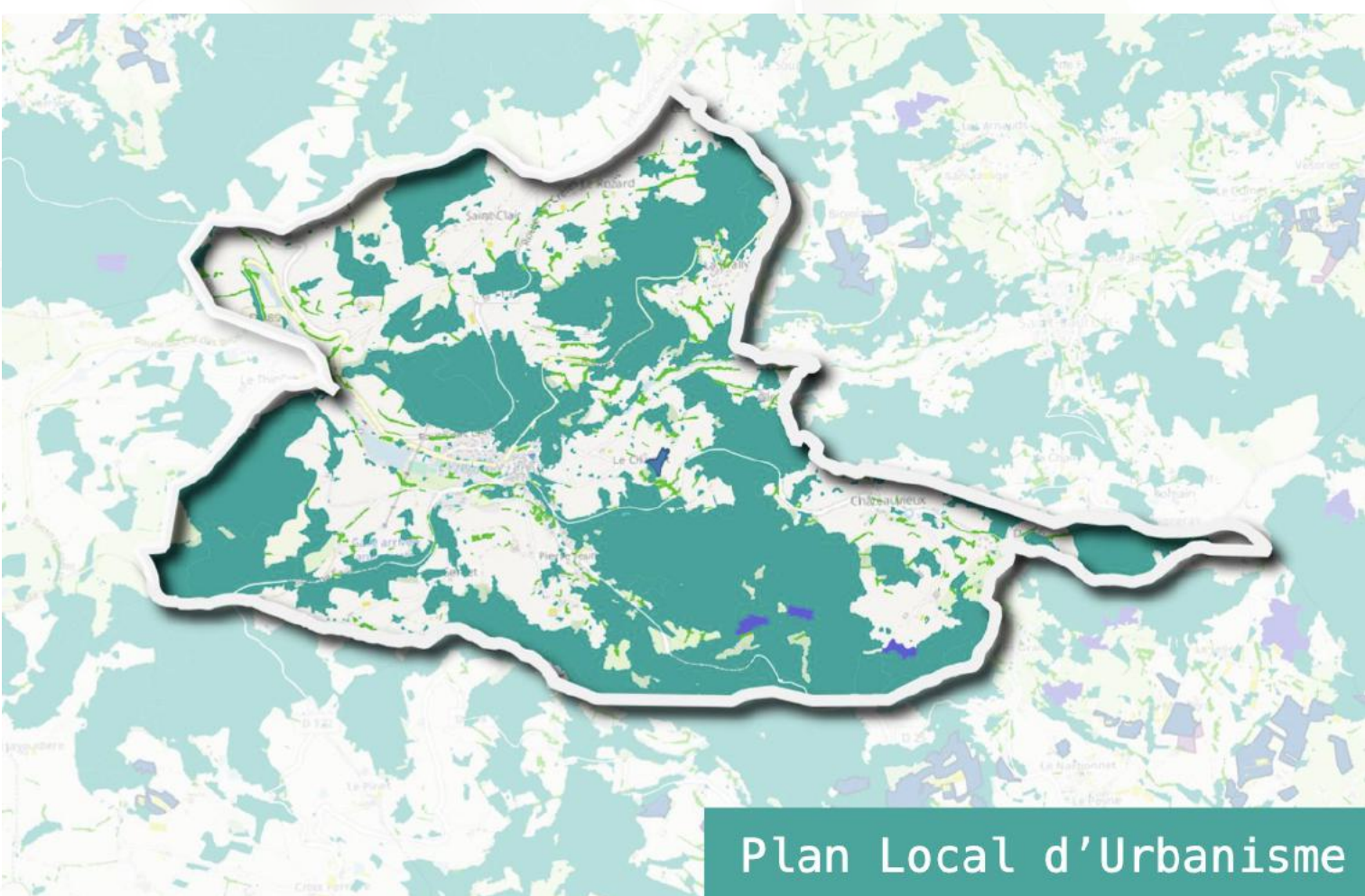




Plan Local d'Urbanisme

YZERON

Règlement graphique
Plan 1/2
Le zonage



ARRET

- Uc : Zone urbaine centrale et commerciale
- Up : Zone urbaine pavillonnaire
- Ue : Zone à vocation d'équipements d'intérêts collectifs
- Uh : Zone dédiée aux hébergements
- AUa : Zone A Urbaniser à vocation d'habitats
Orientation d'Aménagement et de Programmation
Les zones AU sont soumises à l'article R-151-8
- N : Zone naturelle
- Nt : Zone naturelle dédiée au tourisme
- Nec : Zone naturelle dédiée aux activités économiques
- Nm : Zone naturelle dédiée au site de la madonne
- Nc : Zone naturelle dédiée au camping
- NL : Zone naturelle dédiée au lac
- A : Zone agricole

- Elements remarquables protégés au titre des articles L.151-19 et 23 du code de l'urbanisme.
Boisements, parcs et arbres isolés
- Haies protégées au titre des articles L.151-19 et 23 du code de l'urbanisme.
- Zone humide protégée au titre des éléments remarquables écologiques (L.151-23 du CU)
- Corridor écologique protégé au titre des éléments remarquables écologiques (L.151-23 du CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Protection des linéaires d'activités

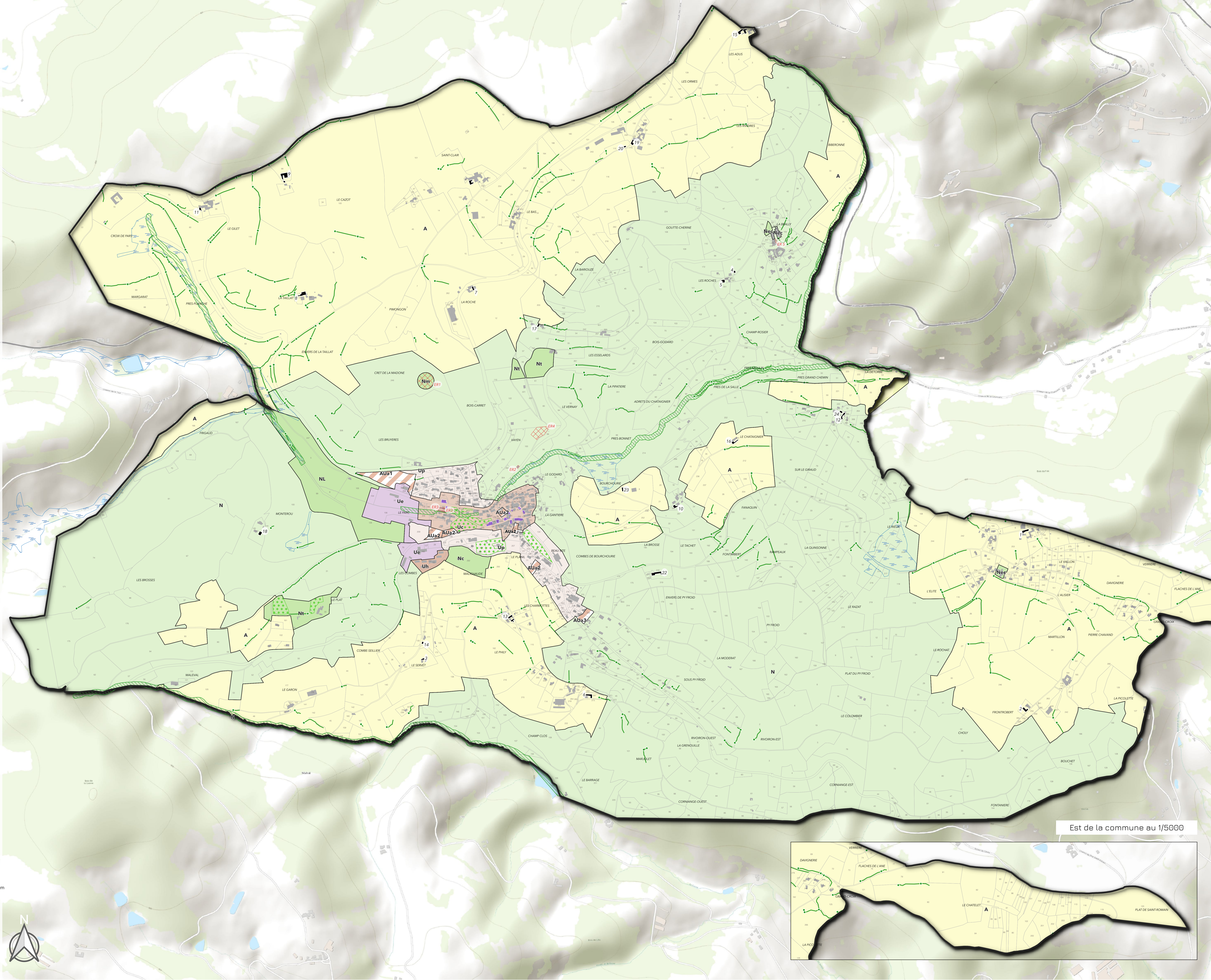
0 500 1000 m

Cadastre DGFiP 2024.
Fond de plan Openstreetmaps



Accompagner vers un urbanisme
durable & participatif

www.julien-dallemagne.fr



Est de la commune au 1/5000

